

# « L'investissement dans les PME »

Pauline Lavaud – B00310418

Valère Rames - B00188725

Antoine Seligmann - B00280926

# ETAT DES LIEUX DES PME EN FRANCE

---

- Les atouts majeurs de la France :
  - Une épargne abondante
  - Un bouillonnement entrepreneurial qui n'a jamais été aussi fort (300.000 auto entrepreneurs et 500.000 créations d'entreprises en 2009) ;
  - Des innovations dans tous les secteurs (internet, biotechnologies) mais qui ont particulièrement du mal à grandir faute en particulier d'investissement en fonds propres.
- Pour se développer, investir et faire face à la concurrence, nos entreprises ont besoin de pouvoir se financer en fonds propres, donc d'une chaîne de financement sans faille et de marchés boursiers actifs.
- Les dirigeants de PME, qui sont la principale source de création d'emplois en France, se plaignent de la difficulté de trouver des investisseurs en fonds propres et des marchés boursiers difficilement accessibles et peu liquides.

# LES RAISONS DE LA SITUATION DES PME

---

- Une imposition inéquitable
- Une épargne en grande partie stérile
- Une aversion naturelle au risque qui en demeure encouragée
- Les grandes entreprises investissent peu en France
- Des ressources longues ne finançant plus les investissements peu liquides

# LE RÔLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS DANS LE SAUVETAGE DES PME

---

## Le rôle de l'impôt dans le financement des PME

- Afin d'orienter l'épargne « stérile » vers de l'épargne « fertile » (investie en fonds propres de PME), il paraît nécessaire de rééquilibrer la fiscalité en :
  - Augmentant la fiscalité des placements à faible risque « stériles », notamment ceux aujourd'hui paradoxalement privilégiés (ex : la partie sans risque des assurances vie et des PEE).
  - Réduisant la fiscalité des placements à risque.

## La création d'un partenariat « public-privé »

- L'Etat français doit être le moteur des PME. Ainsi pour financer ces dernières, un partenariat public-privé doit être construit. Ce partenariat repose sur le soutien des Fonds Stratégiques d'Investissements (FSI) ainsi que la pérennisation des FCPI FIP.

# LES VÉHICULES ET LES MODALITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LES PME EN FRANCE

---

## Les fonds communs de placement

- FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque)
  - Gérés par des sociétés de gestion
  - Investissement dans des PME non cotées
  - Durée de 8 à 10 ans
  - 50% au minimum investi dans des sociétés non cotées
- FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'innovation)
  - Gérés par des sociétés de gestion
  - 60% au minimum investi dans des sociétés « innovantes »
  - Durée de 8 à 10 ans
  - 446 millions récoltés en 2010
- FIP (Fonds d'investissement de proximité)
  - 389 millions collectés en 2010
  - Investissements dans une zone géographique déterminée
  - Chiffre d'affaire de la société cible < à 50 millions d'euros, nombre d'employés < à 250

# LES VÉHICULES ET LES MODALITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LES PME EN FRANCE

---

## Les investissements individuels

- Les Business Angels
  - Fonds gérés personnellement
- SCR (Société de Capital Risque)
  - 30% des droits maximums par investisseur
  - Investissement obligatoire de 50% minimum en titres non cotés en 2 ans
- La holding financière
  - Forme juridique libre
  - Montant des capitaux à investir libre

# LES BÉNÉFICES POUR LES INVESTISSEURS

---

## Réduction d'ISF

- Loi TEPA (août 2007) (nouveaux seuils depuis la loi des finances 2011) :
  - Investissements directs ou indirects:
    - ✦ 75% (50%) des sommes investies
    - ✦ Plafond: 50 000 € (45 000 €) par an
  - Investissement via un fonds:
    - ✦ 50 % des sommes investies
    - ✦ Plafond: 20 000€ (18 000 €) par an
- Autre avantage : titres exonérés d'ISF au cours de la détention
- Conditions:
  - Détention des parts pendant 5 ans
  - PME éligible

# PME ELIGIBLE

---

- Respecter la définition de PME communautaire :
  - Employer moins de 250 salariés,
  - Avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 50 millions d'euros,
  - Avoir un total de bilan annuel inférieur ou égal à 43 millions d'euros
- Exercer une activité industrielle, commerciale, agricole ou libérale,
- Etre détenue à 75% au moins par des personnes physiques ou des PME,
- Ne pas être détenue par le contribuable qui va bénéficier de l'avantage fiscal ou un membre de son foyer fiscal.

# LES BÉNÉFICES POUR LES INVESTISSEURS

---

## Réduction d'IR

- **Loi Dutreil (2003) : 25 % des sommes investies**
  - Investissements directs ou indirects:
    - ✦ Contribuables seuls, veufs ou divorcés: 5 000€
    - ✦ Couples (mariés ou pacsés): 10 000 €
  - Investissement via un fonds:
    - ✦ Contribuables seuls, veufs ou divorcés: 3 000€
    - ✦ Couples (mariés ou pacsés): 6 000 €
- **Autre avantage : si plafonds dépassés, possibilité d'imputer somme excédentaire sur 4 années suivantes**
- **Conditions:**
  - Rachat de parts du capital initial ou lors d'une augmentation de capital
  - Détention des parts pendant 5 ans
  - PME éligible

# CUMUL DES BÉNÉFICES ET PLAFONNEMENT

---

- **Cumuls possibles lors d'investissements distincts:**
  - Plusieurs réductions d'IR
  - Plusieurs réductions d'ISF
  - IR et ISF
- **Plafonnement des investissements:**
  - Règlement de minimis : 200 000€ max sur 3 ans
  - Règlementation européenne : 1,5 millions € par an

## CONCLUSION

---

- Fort potentiel de développement des PME en France
  - Mise en place de nombreux véhicules d'investissement pour soutenir ce développement
  - Bénéfices fiscaux pour les investisseurs en PME, même si susceptibles de diminuer
- ➔ Implication et rôle primordiaux de l'Etat